

DECRET N° 95-289 du 10 Octobre 1995

Chargeant Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec les Institutions Porte-Parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur Robert TAGNON, Ministre du Plan et de la Restructuration Economique pour compter du 27 Septembre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 27 Septembre 1995, Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique pendant l'absence de Monsieur Robert TAGNON.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 Octobre 1995

Pour le Président de la République, le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CES 2 CC 2 CS 2 HAAC 2 MEDN 4 IPRE-MRI-PPG 6
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORB 1.